Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prime mensuelle récurrente et requalification dans le salaire de

---
Par jeffderel

Bonjour,
Mon salaire se divise en un salaire de base, d'heures sup et d'une prime mensuelle dont le montant ne varie pas. Cette prime n'est défini par aucun accord d'entrepuse. Puis-je forcer mon employeur à intégrer cette prime dans mon salaire de base ?

Par Prana67

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas forcer l'employeur à intégrer cette prime dans votre salaire.
S'il n'y a pas d'accord d'entreprise cette prime est peut être conventionnelle ou alors c'est un usage.
Si cette prime est fixe et sans contrepartie pourquoi voulez vous l'intégrer dans le salaire ?

Par jeffderel

Pourquoi ?
1- augmenter mon salaire de base
2- par ricochet, augmenter le montant de mes heures sup
3- augmenter le montant du 13ème mois

Par kang74

Bonjour

Comme il vous a été répondu, l'employeur n' a aucune obligation en ce sens .
Pire il pourrait aussi avoir envie de modifier cet usage , voire de le supprimer : tant qu'il respecte un délai de prevenance il est dans les clous .

Enfin même s'il était d'accord pour l'intégrer dans votre salaire, il ne faut pas avoir fait maths sup pour comprendre qu'il lui suffit de faire une équation pour calculer un taux horaire pour qu'il n'ait rien à payer de plus en heures sup ou 13ème mois .

Donc que vous n'y gagnez absolument rien ...